



Voici le dossier préparé par le CEAS depuis plusieurs mois sur ce sujet sensible de l'agriculture dans un monde rural qui attire pourtant les urbains à cause de ses larges espaces et de la nature. Nous le savons les agriculteurs sont mal-aimés souvent, méprisés, traités de pollueurs.

Or pour la plupart ils ont du mal à vivre ; et il y a des catastrophes.

Existe beaucoup d'ignorance à leur sujet. Approfondissons nos connaissances !

(avec la contribution entre autres de Pierre Butin, Cyril Fournier, Céline Coté, André Yverneau, Eric Saison, Claude Boursier, Ray Virgilio Torres, Jean-Marie Sapin, Jean de Flaujac)

Dossier Agriculture

1. Statistiques sur l'agriculture de l'Yonne

La Surface Agricole Utilisée (SAU) totale de l'Yonne est de 435 000 hectares (ha). Le nombre d'exploitations était de **10 909** en 1970 et de **3 921** en 2016 dont 3 400 moyennes ou grandes. Leur surface moyenne est de 120 ha. 48 % sont des exploitations individuelles et 52 % environ sont sociétaires. Le Bio : 10 % (409) des exploitations de l'Yonne sont en Bio ou en conversion pour une SAU totale en Bio de 40 000 hectares. Il s'agit de la surface en Bio la plus importante de la région Bourgogne-Franche Comté (BFC). Les céréales : L'Yonne possède la plus grande surface céréalière de la région avec 225 000 ha et représentent 30 % de la production agricole du 89. La vigne représente 45 % de la production agricole du département. Élevage : de 1500 éleveurs en 1993, on est passé à 530 éleveurs en 2008 puis 430 en 2018. De 2008 à 2018, l'élevage laitier a vu le nombre d'exploitants baisser de 290 à 180, et probablement 150 en 2020. A noter que le prix moyen du lait payé aux éleveurs dans l'Yonne est le plus bas de la région BFC avec 345 € pour 1 000 litres contre 528 € dans le Doubs. Il y a aujourd'hui 115 élevages ovins et 40 élevages caprins.

2. État des lieux de l'agriculture dans l'Yonne

Depuis 5 ans l'agriculture et les agriculteurs sont en difficulté à cause des prix volatils qu'ils ne maîtrisent pas et qui sont fixés sur les marchés mondiaux. Par exemple sur les terres les plus fertiles de l'Yonne la betterave à sucre a été relancée, mais l'effondrement des cours du sucre met cette production en péril.

Les taxes et les charges : Les USA ont imposé en 2019 une taxe d'importation de 25 % sur les vins français qui a contribué à la baisse des exportations françaises de vin de 21 % de mars à mai 2020. Les normes environnementales sont déjà lourdes mais la PAC nouvellement adoptée par les Ministres de l'UE le 21 octobre devrait mettre en place à partir de janvier 2023 de nouvelles normes environnementales beaucoup plus strictes, condition *sine qua non* pour recevoir des aides financières européennes. Les ventes de vin dans l'Yonne ont aussi été fortement touchées par les effets de la crise sanitaire en cours, les restaurateurs ayant diminué leur demande. En revanche les drives fermiers explosent dans l'Yonne en raison du confinement.

Les maladies et les parasites demeurent un problème. L'Yonne qui fut pendant longtemps le 1^{er} département français pour la production de colza a vu sa production baisser de 65% en 10 ans à cause de la sécheresse et des parasites qui obligent aujourd'hui à traiter les champs à répétition. La vigne icaunaise fait également face aux maladies du bois, le dépérissement, causé en général par différents champignons et micro-organismes peuvent affecter jusqu'à 5% d'une récolte chaque année, donc en 10 ans une exploitation peut perdre 50% de ses pieds de vigne. Le renouvellement des générations est un défi important car parmi les 4 000 exploitants agricoles de l'Yonne, 1 000 ont entre 57 et 62 ans, et 1 500 prendront leur retraite dans 10 ans.



Du point de vue humain le constat est également inquiétant, les charges et horaires de travail sont lourds surtout en élevage. De plus en plus de citoyens affirment leur attachement à l'agriculture et plébiscitent les produits Bio et les circuits courts. Cependant l'agribashing continue, les agriculteurs sont dénigrés et deviennent des bouc-émissaires victimes de jugements simplistes, accusés de polluer l'environnement aux pesticides et de maltraiter les animaux. La marginalisation et la solitude s'ajoutent à des horaires et à une charge de travail souvent excessifs pour des marges très réduites voire inexistantes. Beaucoup ne supportent plus cette situation et le nombre de suicides parmi les agriculteurs continue d'inquiéter dans la région BFC en particulier en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. Le coût humain et social est trop élevé.

Il n'y a pas de solutions simples à cet ensemble de difficultés. Les perspectives économiques à court et moyen terme sont incertaines et aléatoires en raison d'un nouveau défi ...

3. Le dérèglement climatique et ses conséquences

Les agriculteurs s'inquiètent de plusieurs faits qui paraissent être dus au changement climatique : L'avancée des dates de récolte de 2 à 3 semaines : fenaison, moisson, vendange... ; la disparition de la biodiversité animale et végétale ; la diminution des volumes des productions agricoles notamment les céréales et le fourrage. Depuis quelques années avec la sécheresse de l'été (et les parasites) les semis de colza sont compromis et même abandonnés. Il faut trouver une nouvelle tête d'assolement surtout sur les petites terres et les plateaux de Bourgogne, pour remplacer l'assolement colza – blé – orge traditionnel. L'impact du manque de pluie sur les agriculteurs a été catastrophique. Les éleveurs manquent de fourrage ce qui les force à en acheter à grand coût et ce qui diminue l'engraissement des bêtes entraînant une baisse de leur prix de vente et des rendements des exploitations. Des élevages ont grossi en oubliant d'être autonome en productions fourragères : L'Yonne consacre 78 000 ha au fourrage soit 5 fois moins que la Saône-et-Loire.

Les zones à faible potentiel, les zones *intermédiaires*, pauvres et caillouteuses sont les plus touchées par le dérèglement climatique depuis quelques années. De plus, ces zones ont de faibles réserves en eau. Ce sont des zones où l'élevage a baissé et où les cultures gros volumes et faibles marges ont été maximisées. L'irrigation du blé ou du maïs y est difficilement envisageable. De plus, le retour à l'élevage serait contre-sociétal car jamais la consommation de viande, surtout rouge, n'a été autant critiquée. De plus, constituer un cheptel, surtout bovin coûte cher. On observe également dans l'Yonne une récolte de cerises contrastée et une prolifération de sangliers et des dégâts qu'ils causent liés en partie aussi au changement climatique.

Le dérèglement climatique impacte également la vigne dans l'Yonne car ces extrêmes climatiques répétés sont nouveaux, en particulier le gel et le rayonnement solaire trop élevé. Le mode de conduite de la vigne et le palissage pratiqués dans l'Yonne ne sont pas adaptés au rayonnement solaire intense des deux dernières années.

Pour les accidents climatiques il n'y a plus d'aides de l'État depuis que les assureurs privés proposent des polices d'assurance contre la grêle, le gel, et autres aléas climatiques. Les agriculteurs bénéficient d'aides européennes pour payer les primes d'assurance, mais les indemnités ne sont versées qu'à partir de 25% de pertes de récolte. Même si des indemnités sont obtenues suite à un accident climatique, elles ne couvrent qu'une partie des charges

Pour faire face à ces défis, quels sont les options et comment diversifier les activités agricoles ?



4. Des projets de diversification

Diversification des cultures, Pour limiter les risques liés aux aléas climatiques il faut éviter les monocultures en introduisant par exemple des cultures nouvelles. Ainsi certaines coopératives et négociants ont relancé la culture du chanvre et des lentilles. Le chanvre a de multiples débouchés qui lui assurent un avenir. Le sorgho est également une option et dans l'Yonne il « commence à se développer mais ... le problème des nouvelles cultures, ce sont les débouchés. S'il n'y a pas de débouchés rémunérateurs, ça n'apporte rien de plus. ».

Le passage en Bio est une option mais il se fait sur 3 ans pendant lesquels la production n'est pas rémunérée au prix Bio. La décision de passer en Bio se fait soit par idéologie, pour des raisons de santé, ou pour ne plus être montré du doigt (se protéger de l'agri-bashing), ou simplement pour tester l'opportunité économique. Il faudrait donc des compléments de prix pour les 3 premières années. Plus l'exploitation est grande plus la conversion est difficile. Il faudrait également que les contraintes de la production Bio soient mieux harmonisées au niveau européen et mondial pour éviter une concurrence déloyale sur certains produits. La question sera de savoir si la grande distribution et l'agro-alimentaire seront prêts à jouer le jeu. Le lait Bio est bien valorisé. A ce titre les robots de traite sont une bonne option pour 60/65 vaches. Ils évitent la contrainte de la traite à heures fixes mais ils sont arrivés trop tard dans l'Yonne pour limiter la suppression d'élevages laitiers. Le lait Bio est valorisé en revanche la viande Bio de bovins et d'ovins ne l'est pas. Vu les prix pratiqués, il n'y a pas d'intérêt économique à la conversion Bio pour la viande. En ce qui concerne les céréales Bio, le blé conventionnel est à 140/150 € la tonne alors que le blé Bio vaut 400/450 € la tonne. Mais les prix sont volatils et les producteurs craignent de voir bientôt arriver sur le marché français du blé dit Bio venant des pays de l'Est à 250 € la tonne. Une telle concurrence ne pourrait pas être rivalisée en France. Donc l'agriculture Bio n'entraîne pas en soi davantage de pertes mais elle peut être plus affectée par le dérèglement climatique. Par exemple en viticulture, on cherche à protéger la vigne en ralentissant la vigueur de la vigne ce qui mène à des rendements plus faibles mais permet à la vigne d'avoir des défenses naturelles, de mieux réagir et résister.

Le commerce équitable par la relation des différents acteurs des filières est à développer. Il permet une juste rémunération des producteurs. Différentes expériences sont menées avec succès.

Des nouvelles méthodes ou modes de production. Des pratiques et systèmes agricoles résilients en condition de sécheresse ont été identifiés. Ils comprennent des techniques pour esquiver les périodes de sécheresse, des techniques de conservation des sols, d'autres pour augmenter la disponibilité d'eau dans le sol, pour diversifier des espèces et des variétés et pour jouer sur la tolérance des variétés et des espèces à la sécheresse. De même plusieurs études ont démontré que pour combattre le dépérissement de la vigne un mode de taille adapté permet de diminuer grandement l'impact de ces champignons et micro-organismes qui causent le dépérissement de la vigne. En effet cette maladie est souvent due à un mode de taille qui maltraite la vigne, affecte le flux de sève, et par conséquent entraîne le dessèchement du pied. On peut donc pallier ou du moins diminuer les risques si le viticulteur accepte de changer ses habitudes et de prendre en considération la vie de la plante.

Circuits courts, vente directe et « drives » fermiers sont plébiscités depuis le confinement, qu'ils proposent des produits Bio ou pas. Les consommateurs veulent acheter français et local. Cependant pour les agriculteurs la charge de travail additionnelle est lourde.

Les exploitations en regroupements d'agriculteurs : la mise en commun des modes de production permet de ne pas subir seul des charges de travail énormes qui empêchent d'avoir une vie en



dehors du travail. Certains jeunes ont fait le choix d'une vie professionnelle en communauté car elle permet aussi une grande diversification permettant d'une part de diminuer les risques pour chacun de ses membres et d'autre part de valoriser leur production par de la vente directe. Un accident climatique se gère mieux en polyculture mais le réchauffement climatique amènera tout le monde à s'adapter et dans ce cas, le mode de production extensif souffrira plus que le Bio et le Bio-dynamique.

La production d'énergie renouvelable sur les surfaces agricoles : méthanisation, éoliennes et le photovoltaïque peuvent être des éléments de développement dans la mesure où les collectivités jouent le jeu. Au début la méthanisation était gérée en cogénération avec de l'élevage. Aujourd'hui, ce sont plutôt de gros projets incluant des matières végétales et des déchets de l'agro-alimentaire pour de l'injection directe de méthane dans des circuits haute pression du réseau de gaz naturel. L'investissement se chiffre en millions mais le mouvement est lancé. Il existe une concurrence entre des productions de végétaux pour l'alimentation et ceux qui vont vers la méthanisation, ce qui fait monter les prix. L'éolien est déjà très présent dans l'Yonne, et chaque éolienne = 2000 € annuels pour l'agriculteur qui loue son terrain.

Dans le département tous les partenaires sont d'accord pour ouvrir l'Yonne au photovoltaïque mais en limitant la surface à 10ha par exploitation. Les 2 000 €/ha qui seront versés à l'agriculteur assureront un complément de revenu. Le made in France connaît un regain depuis qu'Arnaud Montebourg s'est fait photographe en marinière et montre made in France. Le patriotisme économique n'est plus un gros mot. Une part croissante de la population veut consommer plus responsable, plus durable, plus équitable et plus français. Pour y parvenir il faudra en toute confiance et réciprocité établir des prix rémunérateurs et contractualisés. Ceci existe déjà avec les produits « C'est qui le patron » et « Agri éthique France ».

Aider à l'installation des jeunes : Le nombre annuel de candidats à l'installation est stable (180). 25% sont des femmes, 25% ne sont pas issus du milieu. Un répertoire fait connaître les fermes à reprendre. La proximité de Paris peut être un atout. Le retour à la terre se fait surtout pour une production animale (moutons, chèvres, poulets Bio). Sur 150 dossiers déposés à la Chambre d'Agriculture 50 sont en maraîchage. Les grandes fermes sont difficiles à reprendre. Les jeunes hommes et femmes sont plus ouverts mais pourront-ils tous s'installer vu l'importance des capitaux requis ? En réponse à l'agribashing il faudrait plus de communication entre agriculteurs eux-mêmes et entre les agriculteurs et la population. Mais les agriculteurs n'ont pas trop l'habitude de communiquer. Il y a de nouvelles initiatives à soutenir tel que les fermes ouvertes qui tissent un lien entre les paysans et leurs clients.

5. Les aides ou les projets des syndicats agricoles, des coopératives, de l'administration

Contrat entre producteurs et la mairie de Paris : Nicolas Soret, Président du PETR (Pôle nord de l'Yonne) qui regroupe des intercommunalités, négocie des contrats entre des groupements de producteurs et la mairie de Paris pour que des produits de l'Yonne soient consommés dans les cantines parisiennes. Une expérience concluante a été réalisée avec la production de lentilles sur les terrains protégés de captation des eaux de la Vanne qui alimentent Paris. Des producteurs pourraient se regrouper pour des productions alimentaires avec prix garantis par la mairie de Paris pour des cuisines centrales.

L'accompagnement des agriculteurs fragilisés qui se retrouvent dans des situations critiques (de santé et financières). La perte possible d'une exploitation et d'un patrimoine familial qui vous a été confié peut-être vécue comme un échec personnel difficile à traverser. ReAgir 89 est un service de



la Chambre d'agriculture qui intervient à la demande de l'agriculteur. Ce service propose : a) un accompagnement social par des assistantes sociales, une expertise technico-économique (y compris des audits d'exploitation) c'est un service de conciliation avec les banques, les fournisseurs d)des conseils juridiques et administratifs. Réagir89 met également en relation les paysans qui le demandent avec des associations d'agriculteurs (Paysans solidaires), des amis, des voisins pour ne pas rester seul avec les problèmes. Solidarités paysannes et le Syndicat de la Confédération paysanne interviennent également dans ce domaine.

Le rôle des communautés de communes pourrait jouer un plus grand rôle. Ce rôle devrait être de défendre un projet de territoire et d'appuyer des initiatives qui valorisent les ressources et les savoir-faire locaux. Par exemple en soutenant les efforts de jeunes entrepreneurs qui ont choisi de valoriser leur production en la transformant puis en la vendant directement eux-mêmes.

Pour se résumer les défis et les enjeux suivants sont à surmonter :
adaptation au dérèglement climatique
le renouvellement des générations
des prix rémunérateurs
l'écologie environnementale